
THE RESIDENTIAL TENANCIES ACT
(C.C.S.M. c. R119)

Residential Rent Regulation, amendment

Regulation 143/2006
Registered July 25, 2006

Manitoba Regulation 156/92 amended

1 The *Residential Rent Regulation, Manitoba Regulation 156/92*, is amended by this regulation.

2 Clause 1(2)(b) is amended by striking out "tenancy".

3 The list of forms at the beginning of the Schedule is amended by adding the following item after Form Number 1:

1.1 Notice of Rent Increase for Life Lease Rental
Unit Owned by Non-Profit Landlord 27

4 Form 1.1 in the Schedule to this regulation is added after Form 1.

Coming into force

5(1) This regulation, except sections 3 and 4, comes into force on the day it is registered under *The Regulations Act*.

5(2) Sections 3 and 4 come into force on October 1, 2006.

LOI SUR LA LOCATION À USAGE D'HABITATION
(c. R119 de la C.P.L.M.)

Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle du loyer des locaux d'habitation

Règlement 143/2006
Date d'enregistrement : le 25 juillet 2006

Modification du R.M. 156/92

1 Le présent règlement modifie le *Règlement sur le contrôle du loyer des locaux d'habitation, R.M. 156/92*.

2 L'alinéa 1(2)b) est modifié par suppression de « de location ».

3 La liste de formules figurant au début de l'annexe est modifiée par adjonction, après le numéro de formule 1, de ce qui suit :

1.1 Avis d'augmentation de loyer — unité locative
faisant l'objet d'un bail viager et appartenant
à un locateur sans but lucratif 27

4 La formule 1.1 de l'annexe du présent règlement est ajoutée après la formule 1.

Entrée en vigueur

5(1) Le présent règlement, à l'exception des articles 3 et 4, entre en vigueur à la date de son enregistrement en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*.

5(2) Les articles 3 et 4 entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2006.

SCHEDULE

Form 1.1

Notice of Rent Increase for Life Lease Rental Unit Owned by Non-Profit Landlord

A. Tenant Information

Name of Tenant: _____
 Unit Number: _____ Address: _____
 City: _____ Postal Code: _____

Ces renseignements existent également en français.
 Composez le (204) 945-2476.

Date of Occupancy: _____ Type of Unit (including number of bedrooms): _____
 Is the complex registered as a condominium? _____

B. Notice of Rent Increase

The rent for this rental unit will be increased on _____, 20____.

	Present Rent	New Rent
Proportionate share carrying charges & taxes _____%	\$	\$
Proportionate share debt service costs _____%	\$	\$
Parking - Indoor	\$	\$
- Outdoor	\$	\$
- Covered	\$	\$
Other (Specify and state percentage if based on a proportionate share) _____	\$	\$
Total	\$	\$
Subtract tenant's credit from investment fund, <i>if any</i>	\$	\$
*Add 1/12 of tenant's share of Revenue Shortfall, <i>if any</i> , for previous year	\$	\$
Subtract 1/12 of tenant's share of Revenue Surplus, <i>if any</i> , for previous year	\$	\$
Total Payable	\$	\$

*Tenant may choose to pay share of revenue shortfall for previous year as a lump sum instead of paying it as part of the monthly rent.
 The rent cannot be increased unless a written notice of at least 3 months is given to the tenant.

C. Certification

Legal name of Landlord/Agent: _____

Address for service: _____

I certify this to be a true and correct statement.

 Signature of Landlord/Agent Date

Telephone Number: _____ Fax Number: _____

D. Tenant Application for Review

A tenant has the right to ask the Residential Tenancies Branch for a review of the rent on the ground that it is unreasonable or that it is not calculated in accordance with the life lease. If you want to request a review, you must send your written request, with reason(s) and a copy of this notice to the Branch not later than **30 days** after receiving this notice. You must send your request to:

The Residential Tenancies Branch, 302-254 Edmonton Street, Winnipeg, MB R3C 3Y4

NOTICE RE COLLECTION OF PERSONAL INFORMATION

Personal information on this form is being collected under *The Residential Tenancies Act* and the Residential Rent Regulation. The collection is authorized under clause 36(1)(b) of *The Freedom of Information and Protection of Privacy Act* ("FIPPA") as it is necessary for the rent regulation program of the Residential Tenancies Branch. Personal information collected by the Branch is protected under FIPPA and may be used and disclosed only in accordance with that *Act*. If you have questions about the collection and use of this information, call the Residential Tenancies Branch at (204) 945-2476 or toll-free 1-800-782-8403.

Avis d'augmentation de loyer — unité locative faisant l'objet d'un bail viager et appartenant à un locateur sans but lucratif

A. Renseignements sur le locataire

Nom du locataire : _____

Numéro de l'unité : _____ Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

This information is available in English. Please call (204) 945-2476.

Date d'emménagement : _____ Type d'unité (y compris le nombre de chambres) : _____

Est-ce que l'ensemble est enregistré à titre de condominium? _____

B. Avis d'augmentation de loyer

Le loyer de l'unité locative augmentera le _____ 20_____.

	Loyer actuel	Nouveau loyer
Part proportionnelle des frais financiers et des taxes : _____ %	\$	\$
Part proportionnelle des frais de service de la dette : _____ %	\$	\$
Stationnement - intérieur	\$	\$
- extérieur	\$	\$
- couvert	\$	\$
Autre (précisez et indiquez le pourcentage le cas échéant) _____	\$	\$
Total	\$	\$
Soustrayez la somme portée au crédit du locataire et provenant d'un fonds de placement, le cas échéant	\$	\$
*Ajoutez 1/12 de la part que le locataire doit verser à l'égard du manque à gagner au chapitre des revenus, le cas échéant, pour l'année précédente	\$	\$
Soustrayez 1/12 de la part de l'excédent des revenus qui revient au locataire, le cas échéant, pour l'année précédente	\$	\$
Total exigible	\$	\$

*Le locataire peut choisir de verser sa part du manque à gagner pour l'année précédente au moyen d'un paiement forfaitaire plutôt que de la verser dans le cadre du loyer mensuel.

Le loyer ne peut être augmenté à moins qu'un préavis écrit d'au moins trois mois ne soit donné au locataire.

C. Attestation

Nom du locateur ou de son représentant : _____

Adresse de signification : _____

J'atteste que la présente déclaration est exacte.

Signature du locateur ou de son représentant

Date

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

D. Demande de révision du locataire

Le locataire a le droit de demander à la Direction de la location à usage d'habitation de réviser le loyer pour le motif qu'il est déraisonnable ou qu'il n'est pas calculé en conformité avec le bail viager. Si vous voulez demander la révision du loyer, vous devez envoyer à la Direction une demande motivée ainsi qu'une copie du présent avis au plus tard **30 jours** après la réception de celui-ci. Vous devez faire parvenir votre demande à l'adresse suivante :

Direction de la location à usage d'habitation, 254, rue Edmonton, bureau 302, Winnipeg (Manitoba) R3C 3Y4

AVIS — COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels figurant dans la présente formule sont recueillis en vertu de la *Loi sur la location à usage d'habitation* et du *Règlement sur le contrôle du loyer des locaux d'habitation*. La collecte de ces renseignements est autorisée en vertu de l'alinéa 36(1)b) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, dans la mesure où le programme de contrôle du loyer de la Direction de la location à usage d'habitation le justifie. Les renseignements personnels recueillis par la Direction sont protégés en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et ne peuvent être utilisés et communiqués qu'en conformité avec celle-ci. Si vous avez des questions au sujet de leur collecte et de leur utilisation, veuillez vous adresser à la Direction de la location à usage d'habitation au numéro de téléphone (204) 945-2476 ou au numéro sans frais 1 800 782-8403.